



indemnisation au civil pour violances

Par **grigrid**, le **25/03/2021** à **14:52**

bonjour, j'ai été victime d'un viol avec de lourdes séquelles physiques. Je suis devenue incontinente anale ; ce monstre n'a pas été condamné, j'ai fait appel pour obtenir une expertise médicale. Elle a eu lieu, il a été reconnu responsable de ses actes par un pouvoir de cassation ; je voulais savoir si je serais indemnisée si il n'est pas solvable ?

Merci

Par **P.M.**, le **25/03/2021** à **15:16**

Bonjour,

Vous pourriez vous adresser à la [CIVI](#)...